

## ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
PARIS	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 18 SEPTEMBRE

## TRISTE

La guerre est définitivement déclarée entre les ouvriers mineurs du Pas-de-Calais et les compagnies. Et les mineurs du Nord emboîtent le pas à leurs camarades.

Pourquoi cette grève ?

Le congrès des mineurs a formulé tout un programme de revendications, dont la principale est l'augmentation du salaire. Ils réclament 7 fr. 25 pour la journée de huit heures, salaire de beaucoup supérieur au salaire moyen des ouvriers de tous les corps d'état, surtout si l'on considère que les mineurs sont logés presque pour rien et confortablement, qu'ils ont le chauffage et les soins médicaux gratuits, que les compagnies leur fournissent les vivres à des conditions exceptionnelles, et qu'ils sont assurés d'une pension de retraite.

Or, les compagnies ne pourront certainement pas élever les salaires, parce qu'il faudrait élever en même temps le prix du charbon, ce que la concurrence des houilles belges et allemandes rend impossible.

On dit que les mineurs connaissent très bien cette impossibilité, et qu'ils n'ont pris la résolution de faire grève que parce que telle est la volonté du comité socialiste auquel ils obéissent.

C'est triste.

Mais c'est le résultat fatal de l'intervention de la politique dans les questions ouvrières et industrielles.

Les Bandin, les Basly et autres Lamendins ruineront nos industries, mais ils ne donneront pas du pain aux électeurs qu'ils auront affamés.

## INFORMATIONS

LES OUVRIERS ÉTRANGERS. — Une réunion des terrassiers a eu lieu à Paris. Elle a chargé une délégation de demander au ministre des travaux publics d'interdire aux entrepreneurs des ponts et chaussées d'employer plus d'un dixième d'ouvriers étrangers.

LE SUCCESSEUR DE MIRIBEL. — Il est aussi question du général Ferron pour succéder au général de Miribel.

L'AMNISTIE. — MM. Clévis Hugues, Vaillant et Ernest Roche déposeront à la rentrée une proposition d'amnistie pour tous les condamnés pour délits politiques.

Ensuite ils donneront lecture de nombreuses pétitions d'ouvriers socialistes.

LES GRÈVES. — A Nancy, la grève des charpentiers a commencé.

Les patrons n'ont pas voulu se rendre à la convocation du préfet.

On a lu une lettre de 300 réservistes du régiment d'infanterie « Empereur-Alexandre » qui disent : « Des soldats socialistes vous saluent et crient : Vive le socialisme international ! »

LES SOCIALISTES. — A Vienne, dans une réunion, le célèbre socialiste Bebel a dit que « les socialistes ne possédant pas de baïonnettes, ils doivent gagner à leur cause ceux qui les portent ».

CORNÉLIUS HERZ. — D'après une note officielle, il est absolument inexact que le Gouvernement ait modifié les instructions formelles données dès le début à notre représentant à Londres en vue d'obtenir l'extradition de Cornélius Herz.

Quant à l'état de santé de ce dernier il va être, sur la demande de notre chargé d'affaires, l'objet d'un nouvel examen médical de la part du Foreign-Office.

Il y a quelque temps, un rédacteur du *Galignani Messenger*, éconduit par les domestiques du faux agonisant, avait loué une chambre à Bournemouth, dans une maison dont les fenêtres donnent sur ce mystérieux jardin, et voici ce qu'il a vu de ses yeux :

Cornélius Herz jouant au croquet avec sa femme et ses enfants dans un enclos autour duquel il avait fait élever une assez haute palissade, afin qu'il fût impossible aux indiscrets de l'apercevoir dans cet exercice peu habituel aux comateurs.

EN ESPAGNE. — L'agitation carliste continue ; on craint une nouvelle guerre civile.

L'AGITATION MINIÈRE. — A Nottingham, la Fédération des mineurs a voté contre la reprise du travail, l'arbitrage et la réduction des salaires.

Il a été décidé, à la Bourse de Londres, d'élever d'un schilling par tonne le prix du charbon.

LA QUADRUPLE ALLIANCE. — Le bruit court à Rome que les escadres d'Allemagne et d'Autriche se rendront en même temps que l'escadre anglaise dans eaux italiennes.

LES ANGLAIS. — Le *Times* sollicite aujourd'hui l'appui de l'Allemagne pour contrecarrer les projets coloniaux de la France.

AU BRÉSIL. — La situation à Rio-Janeiro s'aggrave. Les rebelles gagnent du terrain. Le Président a quitté la Capitale et s'est retiré à Fonta-Anna, avec les troupes fidèles.

La révolution gagne les Etats de Bahia et Pernambuco.

## Tirages financiers

Ville de Paris 1865

A ce tirage, il a été extrait de la roue 1,621 numéros, dont les 21 premiers donnent droit aux lots ci-après :

Le n° 301,176 gagne 400,000 fr.

Le n° 542,432 gagne 50,000 fr.

Les 4 numéros 338,037, 517,252, 20,681, 46,046 chacun 10,000 fr.

Les cinq numéros 513,320, 308,219, 357,603, 250,512, 274,773, chacun 5,000 fr.

Les dix numéros suivants, chacun 2,000 fr. :

433,973, 233,822, 154,172, 463,340, 533,727, 299,663, 404,870, 93,222, 173,394, 179,623.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 16 septembre 1893.

On a détaché aujourd'hui un coupon de 75 centimes sur le 3 0/0 qui a ouvert à 98.30. Peu après il a repris à 98.40, pour reculer ensuite à 98.20, en perte de 0,22 sur hier. Le 4 1/2 cote 104.52.

L'Italien finit à 83.30.

L'Extérieure d'Espagne a défendu avec énergie le cours de 64, mais en présence des moins bonnes dispositions qui régissent elle a fléchi à 63 29/32.

Les sociétés de crédit n'ont eu qu'un faible courant de transactions.

La Banque de France, cotée au comptant seulement, s'inscrit à 4,090.

Le Crédit Foncier a fermé à 967.50. Les demandes d'obligations foncières et communales à lots sont toujours nombreuses ; ce sont d'ailleurs les seules obligations à lots qui laissent une prime de remboursement en cas de sortie au pair à un tirage.

Le Comptoir National d'Escompte conserve sans discussion le cours de 488.

La Société Générale reste ferme à 468.50.

Le Crédit Lyonnais est tenu à 772.50.

Les porteurs d'actions et d'obligations des Immeubles de France ne doivent pas s'émouvoir des fluctuations qui se produisent depuis quelque temps sur leurs titres. On sait que le Crédit Foncier a donné son concours à la Société dans une très large mesure et cela après une enquête très minutieuse qui a établi la solidité de l'entreprise.

L'obligation des Chemins Economiques s'établit à 425 fr.

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## Le Drame des Chartrons

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE. — Le Contrat

II

Il est près de minuit. Une pluie fine, continue, tombe sur Bordeaux qu'elle enveloppe d'une brume humide. Le temps est sombre, froid, et un vent violent souffle à travers les rues, faisant gémir les gonds des persiennes et des portes. La flamme des becs de gaz, échevelée par la tempête, donne à la nuit des airs affolés, inquiets. Les cafés encore ouverts ferment, et, dans les rues, les derniers passants se hâtent de rentrer, cachés sous leurs parapluies.

C'est une nuit à ne pas mettre, comme on dit vulgairement, un chien dehors ; une de ces nuits pleines d'eau, sans lune et sans étoiles, comme il s'en abat souvent sur la capitale de la Gironde, sur laquelle la Garonne imbibe les nuées comme des éponges et qui a fait donner à Bordeaux le surnom de « cuvette de la France ».

A l'heure que nous avons indiquée plus haut, malgré le mauvais temps, malgré les rafales, trois ombres venaient de se détacher au coin d'une rue donnant sur la place d'Armes, devant le palais de justice, et ces trois ombres, parmi lesquelles il y avait deux ombres de femmes cependant, n'avaient pas l'air de faire grande attention à l'averse qui faisait rage.

Elles marchaient lentement en causant à voix basse et ces ombres étaient celles de nos amis Ariane, Blurette et Mériadeck.

Mériadeck, emporté par son amour pour Blurette, avait réussi à s'entendre avec un gardien de la prison, le père Jérémie, et il avait l'espoir de faire pénétrer près d'Edgar de Cordouan M<sup>lle</sup> de Millanges, qui avait pu, de son côté, s'échapper à la nuit de l'hôtel de son père.

Mériadeck commanda à ses deux compagnes de s'arrêter. Ils étaient arrivés. La sentinelle, bien qu'elle fût à l'abri dans sa guérite, pouvait les apercevoir.

Le jeune ouvrier regarda sa montre à la lueur d'un bec de gaz voisin.

— Voici l'heure, dit-il. Allons, Mademoiselle, du courage !

Ariane frémissait. On ne savait si c'était de

joie ou de peur.

— Vous allez me quitter ? demanda-t-elle.

— Il ne faut pas que le soldat vous voie avec nous.

— Mais nous ne nous éloignons pas, fit aussitôt Blurette. Nous vous attendrons ici.

— Sous la pluie ?

— Nous nous mettrons à l'abri sous une porte cochère.

— Et l'amour nous réchauffera, dit en riant Mériadeck.

Il saisit avec transport la taille de Blurette.

— Je passerais la nuit dans la Garonne auprès d'elle.

— Oui, oui, c'est bon, fit la jeune fille. Indiquez plutôt à Mademoiselle ce qu'elle doit faire.

Le jeune homme s'avança avec M<sup>lle</sup> de Millanges jusqu'à l'entrée de la rue du Palais-de-Justice, puis, lui montrant la porte de la prison, près de laquelle était une guérite que l'on distinguait dans l'échevellement du bec de gaz fouetté par le vent :

— C'est là, dit-il... vous allez vous approcher seule. La sentinelle sortira en vous voyant. Ne vous troublez pas.

— Non, non, fit la jeune fille très émue,

très attentive.

— Vous continuerez d'avancer sans faire attention au soldat. Alors celui-ci vous demandera :

— Où allez-vous ?

— Vous répondrez :

— Chez M. Jérémie. Vous retiendrez bien le nom ?

— Oui, oui.

— Excusez-moi, Mademoiselle, fit Mériadeck confus, si je vous fais ainsi la leçon, mais il ne faut pas compromettre, par la moindre faute, par la plus petite fausse manœuvre...

— Comptez sur moi.

— Quand il aura entendu le nom, il est probable que le soldat vous laissera entrer sans observation. D'ailleurs le père Jérémie doit être dans la cour à vous attendre.

M<sup>lle</sup> de Millanges tendit la main au jeune ouvrier boulanger.

— Merci, dit-elle, le reste me regarde.

— A la grâce de Dieu !... fit la jeune femme.

Et après avoir baisé respectueusement les doigts gantés de l'amie de Blurette, il revint vers celle-ci, et tous les deux suivirent avec

# Chronique Locale

## ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 18 SEPTEMBRE  
Observations de M. DAVY, opticien  
Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 14°
Ce matin, à 8 h.		+ 13°
Midi,	755 mm	+ 20°
Hausse	» mm	
Baisse	» mm	
Température minima de la nuit		+ 7°

### Manifestation franco-russe à Saumur

Voici dans quels termes le *Courrier de Saumur* a répondu à la proposition que nous lui avions soumise :

« Maintenant que nous avons déferé au désir des rédacteurs de l'*Echo Saumurois* et de la *Petite Loire* en publiant le document qu'on vient de lire, on nous permettra de faire remarquer qu'en présence des attaques violentes que ces journaux ne cessent de diriger contre le *Courrier de Saumur*, sans aucune provocation et même sans représailles de notre part, puisque nous n'y répondons pas, tout rapprochement dans une pensée commune est devenu impossible.

» Nous avons donc le regret de ne pouvoir nous joindre à nos adversaires dans le projet dont ils ont pris l'initiative.

» D'autres fêtes auront lieu sans doute à Saumur, en l'honneur de la présence des marins russes dans les eaux de Toulon.

» Le *Courrier de Saumur* n'entend pas rester étranger au magnifique mouvement d'allégresse et de reconnaissance qui se manifeste par tout le territoire de la République en faveur de nos alliés. Il s'associera de tout cœur à ces fêtes. — D. »

Un seul exemple donnera la mesure de la mesquinerie et de l'étroitesse d'esprit qui règne à ce journal, qui est le reflet de la municipalité.

A Angers, M. Mitonneau, conseiller municipal, dont le républicanisme vaut au moins celui du *Courrier*, sinon mieux, a pris l'initiative d'une manifestation patriotique, à l'occasion de la visite de l'escadre russe. Dans ce but, il a sollicité le concours de la presse locale.

Il existe des journaux de toutes les nuances, à Angers ; on y rencontre même des journaux monarchistes ; la dernière bataille électorale a été chaude, dans la capitale de l'Anjou : tous les journaux ont donné, les polémiques n'ont pas été tendres, ah ! mais non, et cependant toute la presse s'est associée à l'idée de M. Mitonneau.

Le seul motif de ce refus, de la part du *Courrier*, disons-le : c'est tout simplement

d'avoir été devancé. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que s'il avait pris les devants, nous l'aurions certainement suivi dans l'entreprise, sans récriminations.

De même nous serons toujours prêt à le suivre, lui ou n'importe lequel de nos confrères qui proposera une idée dont le but sera exclusivement patriotique ou charitable.

Nous n'y mettons qu'une condition : c'est que la politique en soit rigoureusement bannie et que l'initiative vienne de lui.

Il est, en effet, naturel que les autres se rallient à celui qui a pris les devants dans l'exécution d'un projet qui s'impose.

Un dernier mot pour répondre au prétexte allégué par le *Courrier* pour son abstention.

Les attaques violentes dirigées par l'*Echo* contre le *Courrier* ont été motivées par plusieurs provocations que celui-ci a peut-être oubliées, mais que nous lui rappellerons s'il le désire.

Quant aux représailles, s'il s'abstient, c'est beaucoup plus par nécessité que par vertu, aussi ne nous croyons-nous pas condamnés à la reconnaissance envers lui.

De quels représailles pourrait-il bien user envers nous ? Pourrait-il, nous reprocher, par exemple, d'avoir écrit PAQUES FLEURIES et de prodiguer ensuite l'ironie à un culte reconnu et pratiqué par l'immense majorité des citoyens ? Pourrait-il nous accuser d'avoir lâché l'Empire pour recevoir des places et des faveurs de la République ?

Les seules représailles auxquelles il aurait droit, ce serait de nous dire que l'administration a payé les dettes de la ville, que l'emprunt a été présenté aux pouvoirs publics sous une forme acceptable, qu'il n'y a plus d'abus à la Mairie, que tous les travaux sont mis en adjudication, que Cornélius Herz est revenu... de loin, que cette agonie de six mois était une blague, qu'Arton a été arrêté par le ministre de l'intérieur lui-même, etc., etc.

Voilà des représailles que nous verrions avec plaisir. J. D.

### Manifestation franco-russe.... à Tours

Un ordre du jour du Conseil municipal de Tours comprend un article relatif à une manifestation franco-russe à l'occasion de la visite à Toulon de l'escadre russe.

Il reste sur le crédit affecté aux fêtes une disponibilité de 300 fr.

On les emploiera à l'achat de drapeaux russes qui, mariés aux couleurs françaises, serviront à paviser les monuments publics. Il y aura une retraite aux flambeaux.

Une adresse sera ensuite envoyée à l'ambassade de Russie à Paris.

Cette décision ne peut manquer de nous inspirer quelques réflexions.

Heureuse cité, dont le Conseil municipal se réunit utilement.

Heureux administrés, dont les comptes présentent des disponibilités.

Nous connaissons une ville à laquelle il manque encore plus de cent mille francs pour être sans le sou. J. D.

### Ecole Navale

Sur la liste d'admission au *Borda*, nous relevons, cette année, le nom d'un jeune compatriote, M. Gaston Bignon, de Saumur.

Avant de suivre les cours spéciaux de marine à l'excellente Ecole Saint-Charles, de Saint-Brieuc, M. Gaston Bignon avait fait, à Saint-Louis, de brillantes études.

Il entre à l'Ecole Navale le 17<sup>e</sup> sur 73.

Nos sincères félicitations au futur marin.

### Accident rue d'Orléans

Ce matin, le sieur L..., commissionnaire, a renversé, avec une charrette à bras, une femme qui a eu le bras cassé.

### Nominations d'institutrices

Sont nommées institutrices : Mlles Rhimbault, à Saumur, et Renard, à Bagneux.

### Mort d'un descendant de Duplessis-Mornay, gouverneur de Saumur

Le monde du sport vient de perdre l'un de ses membres les plus influents, celui-là même qui fut le créateur des concours hippiques, le marquis de Mornay, mort jeudi matin dans son château de Montchevreul.

Il était le cousin du regretté général de Miribel.

La famille de Mornay est une des plus anciennes de France ; elle compte de nombreuses illustrations, parmi lesquelles Philippe de Mornay (Duplessis-Mornay), un des plus célèbres représentants de la Réforme et qui habita Saumur jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes.

La rue la plus misérable, la plus impénétrable de la ville de Saumur porte son nom !!

De cette grande famille, il ne reste qu'un seul représentant, le comte de Mornay-Soult, colonel du 18<sup>e</sup> chasseurs.

### Le dernier examen du volontariat

La semaine dernière, a eu lieu l'examen imposé aux jeunes gens qui désirent contracter l'engagement conditionnel d'un an. Seuls y ont pris part les jeunes gens qui, ayant demandé en 1889 à accomplir leur volontariat, ont été ajournés à cette année, pour inaptitude physique.

Le nombre des futurs et derniers volontaires d'un an est fort peu élevé.

### Le licenciement des réservistes

Les manœuvres étant sans doute terminées le 25 septembre, on licenciera à cette date les réservistes qui y ont pris part, et dont on a

remarqué l'entrain et la résistance aux fatigues.

Cette décision profiterait à tous les réservistes actuellement en service.

Une pareille mesure avait été prise il y a quelques années, et elle aura le même succès.

### La convocation des réservistes

Les réservistes qui devront, chaque année, accomplir leur période d'instruction au printemps, ne seront plus avertis par les affiches habituelles. Une décision ministérielle porte que cette série sera l'objet exclusivement de convocations individuelles, lesquelles devront être remises aux intéressés un mois avant la date de leur départ.

Au mois de novembre prochain, les préfets enverront à tous les maires un tableau de répartition des classes qui rappellera cette décision.

### Les tableaux d'avancement

Par suite de la courte durée du service, des militaires figurant sur les tableaux d'avancement sont licenciés avant d'avoir pu obtenir le grade pour lequel ils étaient inscrits.

Il y a intérêt à ce que cette inscription soit mentionnée sur leur livret.

Le ministre a décidé que cette mention y sera portée dans les termes suivants :

« Au renvoi de la classe, figurait au tableau d'avancement pour le grade de... »

Cette mention sera, en outre, inscrite sur l'état d'affectation, modèle n° 17, de l'instruction refondue du 28 décembre 1879, dans la colonne 2<sup>e</sup> (Observations).

### Coup de fusil

Dans la nuit du 11 au 12, M. Choplin, garde au château du Grip, à Durtal, a été réveillé par un coup de fusil tiré dans la fenêtre de sa chambre ; la charge est allée se perdre dans le plafond. Et cela sous les fenêtres du château, et personne n'a pu voir l'individu qui avait tiré ce coup de fusil.

M. le procureur de la République de Baugé s'est rendu le lendemain au Grip ; une enquête a été ouverte, et on a pu relever une empreinte de pied.

On a arrêté un des braconniers les plus incorrigibles du pays, un jeune homme de 25 ans, qu'on soupçonne fort.

Il est sous les verrous, à Baugé.

M. Choplin est un homme très modéré, qui accomplit son devoir de garde d'une façon irréprochable.

### Vol important à Trelazé

Un vol a été commis dans la nuit de mardi à mercredi dans les bureaux de la compagnie des ardoisières de Trelazé, à l'Hermitage.

Mercredi matin, M. Poitevin, caissier, remarqua l'absence du coffre-fort scellé dans le mur. Les portes et fenêtres ne portaient aucune trace de fractures, ce qui fait supposer que les voleurs avaient une clef de la porte.

anxiété les pas de la jeune fille à travers la nuit.

Ils la virent descendre la rue, résolue et ferme, arriver près de la porte et s'arrêter tout à coup, sans doute sur une interpellation de la sentinelle.

En effet, le factionnaire quitta sa guérite. La lumière du bec de gaz tomba sur son fusil dont elle fit étinceler la baïonnette, puis le soldat rentra à l'abri, et M<sup>lle</sup> de Millanges disparut par la petite porte ouverte dans le grand portail vert sombre dont la vue fait entrer le frisson dans l'âme des malfaiteurs.

Tout avait réussi.

M<sup>lle</sup> de Millanges était dans la prison !

Bluette, transportée, se pencha vers Mériadeck.

— Vous êtes bon, murmura-t-elle.

Celui-ci saisit la jeune fille dans ses bras, et sous le ciel sombre, dans le grondement de la tempête, il lui donna un baiser.

— Je crois, dit-il, que je ne l'ai pas volé, celui-là !

Emmitouffée de dentelles noires, mais l'œil brillant sous ses voiles comme un astre entre des nuages noirs, la taille souple et élégante, M<sup>lle</sup> de Millanges avait traversé, le cœur frémissant,

l'espace qui la séparait de la prison sombre, de la prison morne, de la prison mortelle dans laquelle était enfermé son bien-aimé, celui qui était toute son âme, toute sa vie !

Dire ce qu'elle ressentait à ce moment suprême serait impossible. Elle avait banni de son esprit toute autre préoccupation. Elle ne pensait plus à son père, ni aux angoisses qu'il pouvait subir en apprenant sa disparition. Elle ne songeait pas davantage à sa réputation, aux conséquences que pouvait avoir pour elle son escapade. Elle avait le cœur plein de lui, de lui seul... et une seule crainte la tenait, c'est qu'elle fût empêchée par un accident quelconque de le voir.

Son âme avait déjà franchi les murs de la prison, son âme le voyait triste, seul, se désespérant dans une cellule étroite, si nue et si désolée, et où elle allait apparaître comme une lumière céleste qui l'illuminerait tout entière.

Sous l'empire de cette vision elle avançait lentement, comme en extase, et le cri de la sentinelle, qui lui demanda brusquement :

— Où allez-vous ?

Ce cri, disons-nous, la fit sursauter et lui fit pousser une petite exclamation effrayée.

Mais elle se remit aussitôt, et, fidèle à la recommandation de Mériadeck, elle continua d'avancer vers la prison.

Le soldat sortit de sa guérite.

Il parut surpris de voir devant lui une femme jeune, élégante et qui paraissait, malgré son voile, supérieurement jolie.

Il prit un ton plus doux et dit :

— Que demandez-vous, Madame ?

— M. Jérémie, répondit notre amie d'une voix à peine perceptible.

Le factionnaire se mit à rire.

— Ah ! ce vieux grelin de Jérémie ! Peste ! il ne va pas s'ennuyer !

Puis, indiquant la petite porte :

— Entrez par ici, Madame. M. Jérémie doit vous attendre ?

— Oui, Monsieur.

— Poussez la porte, et vous le trouverez sans doute derrière.

Ariane obéit, et à l'entrée de la cour, en effet, elle aperçut une forme sombre, qui lui parut de proportions monstrueuses. C'était le gardien.

Celui-ci avait fait un mouvement en voyant la jeune fille franchir la porte.

Il courut à elle.

— C'est vous ?

— Oui, Monsieur.

— La bonne amie de Mériadeck ?

M<sup>lle</sup> de Millanges hésita une seconde, puis elle se rappela et répondit :

— Oui, Monsieur.

— Venez ! dit le gros homme.

Et il l'entraîna, par la main, à travers la cours déserte où miroitaient des flaques d'eau frappées par la lumière de la lune, qui venait de se lever, car la pluie avait cessé.

Dans la main énorme du gardien, la petite main si mignonne, si délicate d'Ariane tremblait comme un petit oiseau effarouché.

Néanmoins la jeune fille faisait bonne contenance. Elle allait vers lui. Chaque pas qu'elle faisait la rapprochait de lui !

Le père Jérémie fit entrer celle qu'il prenait pour l'amoureuse de Mériadeck dans le greffe, où une lanterne était allumée.

La seulement il la regarda et parut ébloui.

— Mâtin ! ne put-il s'empêcher de s'écrier, je comprends que mon ami Mériadeck fasse des folies !

Puis, désirant sans doute voir mieux les traits de celle qu'il admirait, il ajouta :

— Débarrassez-vous, Mademoiselle... mettez-

Le coffre-fort, qui pesait cinquante kilos, contenait environ 1,500 fr.

Ce coffre-fort a été retrouvé par des gendarmes en tournée dans un fossé, à trois cents mètres environ du théâtre du vol, sur la route de l'Hermitage aux carrières. Comme on pense, l'argent n'y était plus.

#### L'affaire du pont du Centre

Il y avait foule, vendredi soir, à Angers, sur le pont du Centre, pour assister à une scène des plus fantaisistes.

Les époux Léger, n'étant pas d'accord, étaient descendus dans la rue.

Là, la lutte devint chaude. La femme Léger en ayant assez, voulut mettre la rivière entre elle et son époux, ce qui explique la fin de la scène sur le pont.

Léger, furieux, tapa dessus de telle manière, que la femme, au bout de quelques minutes, avait perdu tous ses vêtements, sauf sa chemise.

C'est dans ce costume que la trouvèrent les agents, qui durent la porter à M. le commissaire, en présence de Léger, invité à comparaître.

Tous les deux ont couché au violon.

#### Nouveau genre d'escroquerie

Cette fois, c'est au clergé que s'attaquent les escrocs exotiques.

On nous communique la lettre suivante, adressée à un curé de canton :

London, 29 août.

Monsieur le curé,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il est arrivé à Londres, en transit, à votre adresse, en port dû, provenant de Québec — expéditeur : Bertrand, notaire — deux colis, marqués : J.-B. 1/2 — contenu vases et objets religieux en or et en argent — assuré pour douze mille francs.

Nos débours pour fret et assurance sont de 37 fr. 60, que vous voudrez bien nous faire parvenir par retour du courrier.

Pour éviter des retards et des frais, nous ne faisons aucune expédition contre remboursement pour le continent.

Ci-joint l'ordre d'expédition que vous n'aurez qu'à remplir et à nous renvoyer revêtu de votre signature.

Nous nous chargerions de rendre à destination l'envoi désigné, moyennant un forfait de 23 fr. 50. »

Cet insidieux avis est précédé d'une demande de renseignements sur une famille de la paroisse du curé, laquelle famille vient de faire un héritage en Amérique.

Les voies étant ainsi préparées, les 37 fr. 60 pour recevoir deux colis de 12,000 fr. ne devaient pas se faire attendre ; mais l'espoir des Anglo-traqueurs a été trompé.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

#### WILSON ET LA LIMOUZIN

La réélection de Wilson a déjà fait couler des flots d'encre et paraît devoir en faire couler encore.

Le *Hatin* rend compte d'une conversation d'un de ses collaborateurs avec la célèbre M<sup>me</sup> Limouzin.

M<sup>me</sup> Limouzin, que l'on ne connaissait pas encore comme agent électoral, a narré les péripéties de la campagne qu'elle a menée contre Wilson.

Elle avait, dans ce but, fondé un journal, le *Justicier*, dans chaque numéro duquel on refaisait l'historique de l'affaire des décorations avec, en manchettes et en très gros caractères, ces mots :

#### Le faussaire Wilson

Malgré tout, raconte alors M<sup>me</sup> Limouzin, Wilson fut élu ! On saura comment et je peux donner les noms des maires et des citoyens qui pourront signaler les incorrections et les malhonnêtetés.

A Ferrières-sur-Beaulieu, un partisan de M. Muller a reçu 50 francs pour voter pour M. Wilson.

A Montrésor, le maire a relevé des faits inouïs.

D'autres pourront aussi faire de bien édifiantes dépositions.

M<sup>me</sup> Limouzin avait inventé, dit-elle, un candidat socialiste à opposer à M. Wilson. C'est à son instigation que fut adressée au président du Conseil une dépêche de protestation contre l'élection Wilson.

Le candidat était l'imprimeur que M<sup>me</sup> Limouzin avait fait venir de Paris pour publier le *Justicier*.

En réponse aux articles du *Justicier*, la *Dépêche*, journal de Wilson, a publié sur M<sup>me</sup> Limouzin quelques révélations piquantes, que cette dernière entend relever.

Nous devons donc nous attendre à voir Wilson traduit devant les Tribunaux, où il aura à s'expliquer sur les diffamations que lui reproche son ennemie mortelle, M<sup>me</sup> Limouzin.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

#### Les envois contre remboursement

La loi du 20 juillet 1892 a autorisé les Postes à se charger des envois contre remboursement jusqu'à 20,000 francs.

Ces envois peuvent contenir les objets de toute espèce admis à circuler par la poste, à l'exception de lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.

Deux modifications sont apportées à ce décret, à la suite de réclamations adressées aux Postes par les Chambres syndicales de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie de Paris et de Bordeaux.

Les instructions postales édictaient que la déclaration du montant d'un envoi contre remboursement devait être la même que celle de

sa valeur. Or, un bijoutier peut avoir à expédier un objet de dix mille francs et n'avoir à recouvrer qu'un acompte, ou qu'un bijou lui ait été envoyé à réparer.

D'autre part, ces envois pouvaient avoir une dimension de 30 centimètres sur chaque face, mais ne devaient pas excéder 500 grammes ; or, cette limitation entravait l'expédition des objets de bijouterie, et cette exception était d'autant plus étonnante que les objets précieux d'or, d'argent et de platine, en un mot les « valeurs déclarées », peuvent circuler par la poste sans aucune limite de poids.

L'Administration des Postes a reconnu son erreur et a envoyé des instructions à son personnel afin que les contre-remboursements soient admis, alors même que la déclaration serait différente de la valeur, et aussi afin que les « valeurs déclarées » expédiées contre remboursement circulent sans limite de poids.

Le maximum de 500 grammes est maintenu pour les objets expédiés dans des conditions autres que celles des boîtes de valeurs déclarées.

#### État-civil de la ville de Saumur

##### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Pierre Richard, négociant, à Thouars (Deux-Sèvres), et Célestine Morisseau, sans profession, à Saumur.

Adrien-Moise Mendes Bonito, lieutenant au 34<sup>e</sup> d'artillerie, à Bordeaux, précédemment à Saumur, et Louise-Rebecca Da Costa Noble, sans profession, à Bordeaux.

Jules-Auguste Larquet, sculpteur, et Marie-Louise Cassin, domestique, tous deux à Saumur.

Joseph-Michel Durban, bouchonnier, et Léontine Saulais, couturière, tous deux à Saumur.

Joseph Barruel, cavalier de manège, et Léontine-Constance Léard, lingère, tous deux à Saumur.

François-Mathurin Rivain, journalier, à Allonnes, et Augustine Dubois, journalière, à Saumur.

##### DÉCÈS

Le 17 septembre. — Vidian Martin, charron, 56 ans, époux de Léontine-Rose Esnault, place du Roi-René.

Le 18. — Ernest-Henri Bénard, clerc d'avoué, 50 ans, époux de Madeleine Cisterne, rue de la Visitation.

#### FAITS DIVERS

##### LES DRAPEAUX RUSSES

Le drapeau russe à fond jaune, portant à son centre l'aigle noir à deux têtes, n'est pas celui qui flotte à la poupe des navires de la marine de guerre russe.

Le pavillon des bâtiments russes est blanc avec une croix bleue en travers.

Les industriels, qui confectionnent actuellement par milliers les drapeaux russes, ne seraient-ils pas bien inspirés, dit le *Figaro*, en faisant exécuter quelques-uns des drapeaux blancs à croix bleue, qui seraient du goût de nos hôtes futurs, les marins de l'amiral Avelane ?

Une Américaine de la Nouvelle-Orléans fait prévenir, par la femme de chambre, une Française qui loge chez elle que le dîner est servi.

Notre compatriote était à sa toilette et se servait de sa brosse à dents.

— Eh bien ! vient-elle ? demanda à la femme de chambre la maîtresse de la maison.

— Oui, madame, tout de suite, elle finit de s'ajuster.

Aider la réaction salutaire, ramener la nutrition et le sommeil, frayer la route à la bonne nature médicatrice, mettre en fuite finalement cet affaiblissement extrême, ce noir découragement, qui sont le propre des convalescences trainardes, en un mot accroître la tonicité, diminuer la sensibilité, voilà le programme à remplir, dont le Rob Lechaux se charge fort bien et franchement.

#### MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et C<sup>ie</sup>, 5, rue Palatine, Paris.

Paris, un an, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Union postale, 13 fr.

SOMMAIRE DU 15 SEPTEMBRE 1893

Fenêtre de la salle capitulaire du couvent de Thonard (Portugal) (1 grav.), M. Thiébaud-Sisson. — Formose (2 grav.), M. Ern. Martin. — Fusils d'autrefois et fusils d'aujourd'hui, M. G. de Cherville. — L'Institut impérial de Londres (1 grav.), M. A. Barthélemy. — Maître Simon, nouvelle (suite), M. Charles Canivet. — Le chapeau à fleurs (1 grav.), M. J. Le Fustec. — Le bateau sous-marin, le *Gustave-Zédé* (1 grav.), M. Rousseau. — Le Tindoul de la Vayssière (2 grav.), M. Perron. — Variétés littéraires, Julie Hasdeu, M. Alfred Marchand. — Pensée, M. E. L. — La coiffure pittoresque, de l'Amusse à la tempête (8 grav.), M. Mab Yann. — Anecdote, M. E. Lavisse. — La grande roue de l'exposition de Chicago (1 grav.), M. P.

#### PLUS DE CHEUVES! ni de CHEVEUX GRIS

Répousse certaine à tout âge.  
Généralité des hommes et des femmes.  
Produit sur les cheveux blancs et gris.  
Arrêt immédiat des chutes par la  
POMMADÉ QUINQUE LECHAUX  
Pommade hygiène, régénératrice,  
qui supprime les ténues, arrête  
de blanchir, augmente la vigueur et

États des plus belles chevelures. — Milliers de certificats et attestations.  
Prospectus gratuits — Prix de vente à la toilette : 2 fr. 25 fr.  
MARIO LECHAUX, P<sup>re</sup> 4<sup>me</sup> r. S<sup>te</sup> Catherine, 164, Bordeaux.  
Dépôt : MACHET, parfumerie-coiffeur, 1, rue d'Orléans

#### ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaufort, SAUMUR

#### GIBIER

Arrivages tous les jours

AUJOURD'HUI

Perdrix, dep. 1 25

Cailles, Pigeons, Tourterelles, Lièvres

Lapins, depuis 1 fr. 25

Le Gérant : G. JOUAUST.

vous à votre aise ! Nous sommes chez nous maintenant.

— Je vous remercie, Monsieur, fit Ariane, gênée. Je désire rester ainsi.

— Comme vous le voudrez, quoi que ce soit un meurtre de cacher une figure que les yeux annoncent si charmante.

M<sup>lle</sup> de Millanges ne répondit pas.

Le gardien, surpris, se mit à chercher à travers un troussseau de clefs.

— 73... marmotait-il, où est le 73 ?

Notre amie frissonnait tout entière, d'impatience et de joie tout à la fois.

Elle trouvait mortelle la lenteur de cet homme. Mais elle n'osait pas montrer son étonnement, de peur de mal le disposer et de faire tout manquer.

Enfin le père Jérémie mit la main sur la clef qu'il cherchait, car il s'écria :

— La voilà ! Je savais bien...

Il se tourna vers M<sup>lle</sup> de Millanges :

— Voulez-vous me suivre, Mademoiselle ?

— Oui, Monsieur, répondit la jeune fille toute tressaillante.

Le moment approchait... Quelques minutes seulement les séparaient encore.

Ariane sentait son cœur se fondre... Quelle

surprise ! quelle joie ! Pour lui... pour tous les deux !

Comme elle était heureuse de lui apporter cette consolation suprême, de lui dire qu'elle ne l'abandonnerait pas, elle, qu'elle ne l'avait pas condamné ; qu'elle était toujours sa fiancée, sa promise, sa femme, et qu'elle n'avait pas cessé de l'aimer !

La pensée seule du plaisir qu'il allait avoir la rendait heureuse, lui faisait bénir l'idée qu'elle avait eue, l'heure qui se levait, et ceux qui lui avaient procuré cette entrevue.

A l'entrée des couloirs étroits, aux murs rigides et froids, qui conduisaient aux cellules, à la vue de ces cellules, son cœur s'était serré.

C'était là qu'il était enfermé, qu'il vivait.

Le gardien montait devant, sa lanterne à la main, et la lueur de cette lanterne mettait sur les murs des ombres fantastiques... M<sup>lle</sup> de Millanges s'imaginait voir les images des criminels qui avaient été emprisonnés là-dedans, images funèbres, lugubres, qui, dans toute autre circonstance, eussent fait sémir de terreur l'âme de la jeune fille.

Mais à ce moment Ariane était toute à Edgar. Elle ne voyait et n'entendait rien en dehors de lui. Elle était si émue, si troublée, que ses

jambes avaient peine à la porter. Elle vacillait et trébuchait, et par moments elle était obligée de s'arrêter et de mettre la main sur son cœur, comme pour en arrêter les battements et pour reprendre sa respiration.

Le gardien se retournait, la regardait.

— Ne craignez rien, Mademoiselle, disait-il en riant. Il n'y a rien à craindre ici. Tout ce qui est dangereux est enfermé.

La jeune fille était incapable de répondre. Elle continuait d'avancer machinalement, d'un mouvement inconscient et pour ainsi dire automatique.

Le père Jérémie commençait à trouver ses allures étranges et à ricaner tout bas.

— Oh ! oh ! pensait-il, m'est avis que notre ami Méridack est un fameux jobard. Ce n'est pas lui qu'elle aime, cette jeunesse. C'est M. de Cordouan. J'en mettrais ma main au feu. Ce n'est pas à un vieux singe comme moi qu'on apprend à faire des grimaces. Parbleu ! je ne m'étonne plus si elle tenait tant à voir notre prisonnier. Et l'autre imbécile !

Et le gros homme éclatait tout seul dans le couloir d'un rire silencieux, tout en balançant sa lanterne, dont les rayons faisaient des ronds lumineux sur les murailles.

Puis il reprenait, toujours se parlant à lui-même :

— Après tout, c'est leur affaire. Du moment que Méridack...

Et, regardant en dessous la silhouette charmante de celle qui le suivait, et dont les pas légers s'entendaient à peine sur le pavé du couloir, il ajoutait :

— Bah ! ce n'est pas fait pour des garçons boulangers une vision pareille. Elle est adorable, cette jeune fille, positivement adorable.

Après cette appréciation il s'arrêta.

Il leva sa lumière sur une porte comme pour en distinguer le numéro, puis se tournant vers M<sup>lle</sup> de Millanges :

— C'est là, dit-il.

Ariane ne bougea plus. Elle défaillait.

C'est là qu'il était, derrière cette porte. Une seule planche les séparait !

Le père Jérémie, sans soupçonner l'émotion qui tendait les nerfs de la jeune fille, fit grincer le verrou qui fermait la cellule de M. de Cordouan et intro-luisit dans la serrure une de ces clefs énormes qui pendaient à sa ceinture et qui fit entendre un grincement sinistre de ferraille. (A suivre.)

**GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE**

**CONVERSION**

**EMPRUNT 6% OR 1883**

(appelé au remboursement pour le 1/13 décembre 1893, avec faculté de conversion)

EN OBLIGATIONS DE 1<sup>er</sup>

**Emprunt 4% or, 5<sup>e</sup> Emission 1893**

En vertu de l'Oukase de S. M. l'Empereur de Russie, en date du 9/21 août 1893, l'Emprunt 6% or 1883, de R. 50,000,000 ou Fr. 200,000,000, capital nominal, est dès à présent appelé au remboursement au pair pour le 13 décembre 1893, date à partir de laquelle il ce sera de porter intérêt. Il est, toutefois, offert aux porteurs de l'emprunt 6% or 1883 d'échanger leurs titres, capital pour capital, contre des Obligations d'un nouvel Emprunt Russe, qui, en vertu de l'Oukase Impérial du 9/21 août 1893, sera émis exclusivement pour cet échange, sous la dénomination de :

**EMPRUNT 4% OR, 5<sup>e</sup> ÉMISSION 1893**

En conséquence, il ne sera créé des titres de l'Emprunt 4% or 1893 que pour un capital nominal égal à celui des obligations de l'Emprunt 6% or 1883 présentées à la conversion.

Les titres et coupons de l'Emprunt 4% or, 5<sup>e</sup> Emission 1893, sont affranchis à tout jamais de tout impôt russe présent ou à venir.

Cet Emprunt porte intérêt à raison de 4% l'an à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1893 et est amortissable au pair en 81 années.

Il est divisé en titres de :

1 Obl. de 500 fr.	= 125 roubles or	= 230 fl. de P.-B.	= 407 M.	= 19.15 G. Lsg	= 96.25 dollars E.U.
5 — 2.500 fr.	= 625 »	= 1.150 »	= 2.035 »	= 98.17 G. »	= 481.25 »
25 — 12.500 fr.	= 3.125 »	= 5.975 »	= 10.100 »	= 494.7 G. »	= 2.406.25 »

Les titres sont munis de coupons trimestriels de 1% chacun, payables les 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, au choix des porteurs : en roubles à Saint-Petersbourg, à la Banque de l'Etat ; en francs à Paris ; en florins à Amsterdam, aux caisses des Etablissements et Maisons désignées ci-dessous pour la conversion ; et en livres sterling à Londres, à la Succursale de la Banque Russe pour le Commerce Etranger ; en marks à Berlin, chez MM. Mendelssohn et C<sup>ie</sup>, et en dollars à New-York.

L'amortissement de l'Emprunt sera effectué au pair en 81 ans au moyen de tirages au sort semestriels qui auront lieu à Saint-Petersbourg les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août de chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> août 1894.

Il sera affecté à chaque amortissement semestriel 0,084281% au minimum du montant total de l'emprunt et 2% du montant nominal des titres antérieurement sortis au tirage.

Les obligations sorties seront remboursées au pair trois mois après le tirage, soit les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, au choix des porteurs, sur les places et aux caisses des Etablissements et Maisons chargés du service de l'Emprunt. Les numéros des obligations sorties seront dûment publiés.

Le premier remboursement sera effectué le 1<sup>er</sup> novembre 1894.

Jusqu'au 19 décembre 1903/1<sup>er</sup> janvier 1904, le Gouvernement Impérial de Russie n'usera pas de la faculté de rembourser l'Emprunt ou d'en augmenter l'amortissement.

A l'épuisement des feuilles de coupons des obligations du nouvel Emprunt, et contre remise du talon attaché aux obligations non sorties aux tirages, le Ministère Impérial des Finances fera opérer, aux caisses chargées du service de l'Emprunt, le renouvellement desdites feuilles de coupons, sans frais aucuns pour les porteurs et franco de tout impôt russe.

Les titres définitifs pourront être soit au porteur, soit nominatifs. Le transfert du porteur au nominatif, et vice versa, pourra s'effectuer en tout temps, conformément aux règlements établis par le Ministère des Finances.

Les coupons échus et courants et les titres sortis au tirage seront acceptés par l'Administration des Douanes de Russie, au pair, en paiement des droits de douane.

Les titres non encore sortis aux tirages seront admis comme cautionnement dans les contrats de fourniture avec le gouvernement, conformément aux lois de l'Empire.

Les obligations se prescrivent par trente ans, à dater du jour où le remboursement est exigible et les coupons par dix ans, à dater de leur échéance.

**LES CONDITIONS DE LA CONVERSION EN FRANCE SONT LES SUIVANTES :**

Les titres de l'Emprunt 1883, munis du coupon à l'échéance du 13 décembre 1893 et du talon, présentés à l'échange, seront décomptés, pour chaque 500 francs, capital nominal, à raison de ..... Fr. 523.03

Par contre, le porteur recevra le même capital nominal en obligations de l'Emprunt 4% or 1893, jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1893, au prix de 97.25 %, soit ..... Fr. 486.25

moins l'intérêt à raison de 4% l'an, à partir du 13 septembre jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1893, soit 49 jours ..... Fr. 2.72 **483.53**

Les porteurs qui auront présenté leur demande de conversion le 13 septembre auront ainsi à toucher une somme espérée de Fr. **39.50**

Cette somme diminuera de 5 centimes et demi par chaque jour de retard. Elle sera payée en espèces contre livraison des titres de l'Emprunt 6% or 1883.

Suivant les conditions ci-dessus, les porteurs de l'Emprunt 6% or 1883, qui feront usage du droit de conversion toucheront non seulement l'intérêt de 6% sur les anciens titres jusqu'au 13 décembre prochain, mais encore l'intérêt à 4% sur les nouveaux titres, à partir de la date de la présentation de la demande de conversion.

Si le coupon au 1/13 décembre 1893 manque sur les anciens titres présentés, son montant sera déduit du prix auquel ces titres seront acceptés à la conversion, à raison de Fr. 15.25 par coupon de M. 12.30.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres de l'Emprunt 6% or 1883, munis du coupon à l'échéance du 13 décembre 1893 et du talon. Toutefois les porteurs de l'Emprunt 6% or 1883 auront la faculté de retarder jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre prochain la livraison de leurs titres, à la condition d'avoir présenté leur demande de conversion au plus tard le 9 octobre, en déposant un cautionnement représentant 5% de la valeur nominale de leurs titres. Ce cautionnement leur sera restitué contre livraison desdits titres.

Les demandes de conversion seront reçues du 13 Septembre au 9 Octobre 1893

<b>A PARIS</b> .....	BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ; COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS ; CREDIT LYONNAIS ; Chez MM. HOTTINGUER & C <sup>ie</sup> ;
<b>A SAINT-PETERSBOURG</b> .....	BANQUE DE L'ETAT ; BANQUE INTERNATIONALE DE COMMERCE ; BANQUE D'ESCOMPTE DE SAINT-PETERSBOURG ; BANQUE DE VOLGA-KAMA ; BANQUE RUSSE POUR LE COMMERCE ÉTRANGER ;
<b>A AMSTERDAM</b> .....	Chez MM. LIPPMANN, ROSENTHAL & C <sup>ie</sup> ; SUCCURSALE DE LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS.

Contre les titres de l'Emprunt 6% or 1883 présentés à la conversion, à Paris, il sera délivré des récépissés qui serviront de chèques dans un délai de dix jours contre des certificats provisoires au porteur de l'Emprunt 4% or 1893, munis du timbre français.

Les titres définitifs, munis de coupons trimestriels, dont le premier sera à l'échéance du 1<sup>er</sup> Février 1894, et portant le timbre français, seront délivrés avant cette date.

LES FORMALITÉS SERONT REMPLIES LOU' PALM SSION A LA COTE OFFICIELLE des BOURSES DE PARIS, SAINT-PETERSBOURG ET AMSTERDAM.  
Saint-Petersbourg, le 8 Septembre 1893. Le Ministère Impérial des Finances de Russie, WITTE.

Déclaration faite au Timbre le 2 Septembre 1893.

**EN VENTE HISTOIRE de SAUMUR**

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1<sup>o</sup>

Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grison, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2<sup>o</sup>

Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares ;

3<sup>o</sup>

Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4<sup>o</sup>

PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5<sup>o</sup>

LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 63 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

**A LOUER OU A VENDRE MAISON Et Vaste JARDIN**

La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, au Jagueneau.

**Grand choix D'ARTICLES FUNÉRAIRES**

RABAIS DE 30 0/0

**L. COCHET**

20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

On ne vend meilleur marché nulle part. Prix fixe. — Vente au comptant.

ON DEMANDE une femme de chambre, ayant au moins 25 ans, veuve de préférence, sachant bien repasser. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

**55 bouteilles de VIN BLANC Récolte 1870**

En bon cru des environs de Saumur (Maine-et-Loire).

VIN NATUREL

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE pour le 4<sup>er</sup> novembre prochain un Jardinier marié. S'adresser au bureau du journal.

**Leçons de Piano**

M<sup>me</sup> veuve LETOURNEAU, 18, rue Saint-Nicolas.

**GR<sup>DE</sup> EPICERIE PARISIENNE**

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

**IMBERT FILS**

**BAISSE DE PRIX**

Bougie, le paquet.	» 85	PÉTROLES ININFLAMMABLES
— qualité extra.	» 95	en bidons plombés de 5 litres.
— à trous.	» 95	
Par 5 kil. hors ville remise des droits d'octroi.		Orillamme, le bidon,
Huile colza épurée, 1/2 k.	» 40	Luciline, —
		Saxoléine, —
		Sucre premier choix, le kilo,
		Sucre cristallisé, le kilo,

**Imprimerie Paul GODET, Saumur**

FACTURES TOUTS FORMATS  
CARTES D'ADRESSES  
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS  
TÊTES DE LETTRES  
CIRCULAIRES — ENVELOPPES  
AVIS DE TRAITES — MANDATS  
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS  
REGISTRES  
LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL  
FAIRE-PART NAISSANCE  
CARTES DE VISITE  
AFFICHES — PROSPECTUS  
PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES  
PRIX-COURANTS  
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS  
CATALOGUES — BROCHURES  
Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'étranger.

**A SAINTE-GENEVIÈVE Tapisseries Artistiques**

**BRODERIES**  
Très beau choix de Travaux fantaisie

**M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN**  
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR  
LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>**  
Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
12 PAGES IN-4<sup>o</sup>  
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de mode, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturels, de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.  
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :  
Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

**Américan - Tampon**

BREVETÉ S. G. D. G.  
**Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre**  
**ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE**  
**LE MEILLEUR DES TAMPONS**  
En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

Saumur, imprimerie Paul Godet.

**EPICERIE CENTRALE** 28 rue St-Jean **P. ANDRIEUX** **FELIX POTIN**

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.  
Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.